

Répercussions des centres d'intervention pour Autochtones sur le comportement des femmes en établissement

Les données préliminaires indiquent que l'intervention des CIA a des répercussions positives sur le comportement en établissement des femmes autochtones.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les femmes autochtones sont confrontées à des défis uniques au sein du système de justice pénale canadien. Au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), les centres d'intervention pour Autochtones (CIA) ont été créés pour rationaliser les ressources et les services destinés aux Autochtones, en proposant une approche intégrée et adaptée à la culture pour la gestion des cas. Les CIA visent à accroître le succès et la guérison des délinquants autochtones, tout en veillant à ce que le SCC appuie leur réinsertion sociale en toute sécurité. Réalisée en collaboration avec la Direction des initiatives pour les Autochtones, la présente étude examine les répercussions des CIA sur les progrès des délinquants autochtones et les résultats qu'ils obtiennent.

Ce que nous avons fait

Les femmes autochtones qui ont été admises dans un établissement fédéral entre le 1^{er} avril 2018 et le 15 mars 2020 et qui ont participé aux activités des CIA ($N = 172$) ont été comparées aux femmes autochtones qui étaient admissibles, mais qui n'y ont pas participé ($N = 32$). Pour participer aux activités des CIA, les délinquants doivent satisfaire à certains critères d'admissibilité; la durée de leur peine doit être relativement courte, leurs infractions ne doivent pas être d'ordre sexuel¹, ils ne doivent pas avoir besoin de programme ou doivent suivre un programme d'intensité modérée, et ils doivent être disposés à travailler avec un Aîné ou un conseiller spirituel et à adhérer au Continuum de soins pour les Autochtones.

Les groupes ont été comparés en fonction de données démographiques, des caractéristiques de l'infraction et de la peine, du profil de risque et de besoins, de la participation à des interventions adaptées à la culture et du comportement en établissement pendant la première année d'incarcération suivant l'admission.

Ce que nous avons constaté

Des groupes de comparaison de taille inégale et un échantillon de petite taille pour le groupe des non-participant·es ont posé des difficultés quant à l'obtention de résultats statistiquement significatifs. Les résultats présentés ici sont uniquement ceux qui étaient significatifs, sauf indication contraire.

Les participant·es et les non-participant·es aux CIA étaient comparables sur le plan des caractéristiques des risques et des besoins. Les non-participant·es présentaient un risque statique légèrement plus élevé et un potentiel de réinsertion sociale et une motivation plus faibles, bien que ces différences ne soient pas significatives. Les participant·es étaient moins susceptibles d'avoir suscité des préoccupations sur le plan de la réceptivité.

Comparées aux non-participant·es, les participant·es aux activités des CIA ont manifesté un intérêt et une participation accrue aux initiatives pour Autochtones, tant à l'admission qu'au cours de l'incarcération (p. ex. élaboration d'un plan de guérison, évaluation initiale par un Aîné, affectation de personnel autochtone aux dossiers des délinquantes). Pour les femmes qui ont été aiguillées vers un programme correctionnel, les participant·es aux activités des CIA étaient plus susceptibles de terminer un programme correctionnel pour Autochtones que les non-participant·es. Les participant·es aux activités des CIA étaient également plus susceptibles de terminer un programme d'emploi.

Pour ce qui est du comportement problématique, les participant·es étaient moins susceptibles de causer des incidents en établissement et de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires mineures ou graves. Bien que les participant·es aient été plus susceptibles de voir leur cote de sécurité diminuer, cette différence n'a pas atteint le seuil de signification. Conformément aux objectifs du modèle des CIA, les participant·es étaient plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire que les non-participant·es.

Ce que cela signifie

Bien que le petit groupe témoin ait posé quelques problèmes statistiques, du point de vue opérationnel, il est positif que la grande majorité des femmes autochtones admissibles aient accès aux CIA. Les résultats descriptifs préliminaires de l'étude appuient la contribution collective de multiples interventions propres aux Autochtones pour améliorer le comportement en établissement des participant·es autochtones.

Des échantillons de plus grande taille sont nécessaires pour évaluer d'autres objectifs du modèle des CIA (p. ex. accès rapide aux programmes, transition vers un niveau de sécurité inférieur plus tôt au cours de la peine). La prochaine phase de la présente recherche examinera l'incidence de la participation aux activités des CIA sur la réinsertion sociale, tant sur le plan de l'accès plus rapide à la mise en liberté sous condition (soit à la première date d'admissibilité) que des résultats après la mise en liberté.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Hanby, L., T. Beauchamp, et S. Farrell MacDonald. *Répercussions de la participation aux activités des centres d'intervention pour Autochtones sur le comportement en établissement* (rapport de recherche R-452), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2023.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

¹ Les critères d'admissibilité ont été modifiés en janvier 2021, éliminant ainsi les restrictions relatives aux infractions sexuelles.